Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA : BE 0811 407 869

176001057

Ref: 2016050726

# RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

### Données générales

Lieu du contrôle:

Rue Emile Gérard 21, 4000 LIEGE 1

Propriétaire:

Client: Certigreen SPRL Fabien Devillers, RUE DE LA VECQUEE 170, 4100 SERAING Type de locaux: Maison Distributeur d'énergie: /

Code EAN: 541 44

Installateur:

Émis à: / N° TVA: ou n° carte ID: / le /

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 11/05/2016

### Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

Type contrôle: Art 271/271bis Controle périodique

Info complément.: Differentiel plombé

Réinspection à:

### Données générales de l'installation électrique

50,00 Courant nominal max: Courant nominal sécurité principale:

Section du câble d'arrivée: 2X6 mm<sup>2</sup> VVB - Type:

Type d'électrode: Conducteur métallique enfoncé dans le sol Section: >35 mm<sup>2</sup> Conducteur de terre: 16 mm² Interrupteur différent. général - In: - DI: 300 mA Nombre de pôles: 2

Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: 1 DIFF 63A 2P 300mA

Interrupteur différent. second. - In: - DI : 30 mA Nombre de pôles: 2

Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: /

Nombre de circuits: 14 Nombre de tableaux: 2 Tarif: Bihoraire

# Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	24.5	Protect. contre les contacts indir.:	Pas en ordre	Plombage du différentiel:	En ordre
Isolement générale:	0.7 MOhm	Test du différentiel:	En ordre	Etat du materiel fixe:	Pas en ordre
Test de continuité:	En ordre	Test de défault:	En ordre	Schémas:	1
Protect. contre les contacts dir.:	Pas en ordre				

Conclusion:
L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE

L'installation doit de nouveau être contrôlée:

avant le: un an après date

par le même organisme (\*)

NOMBRE Schéma d'implantation: Non **D'ANNEXES** Schéma unifilaire: Non

Autres: /

L'AGENT-VISITEUR



Visa du distributeur (art 270)

# Visa de l'organisme de contrôle



www.certigreen.be



ACA asbl - Organisme de Controle Agrée Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

### Description des circuits

11 DISJONCTEURS 16A 2P 3 DISJONCTEURS 16A 2P

### **CONSTATATIONS: Remarques**

- A3 : Tous les dispositifs de protection au courant différentiel résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) en utilisant le bouton test (cfr. les instructions du fabricant).
- AC : Il est conseillé de prévoir les liaisons équipotentielles principales pour l'installation de gaz et de l'eau.
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- B : Nous ne pouvons pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- C : Le contrôle comprend seulement la partie habitable du bien.
- R : Les infractions doivent être éliminées dans le délai cité . La date de rédaction de ce rapport ne vaut pas comme date de demande pour les certificats.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.

Remarques supplémentaires :

**EN TRAVAUX** 

## CONSTATATIONS: Infractions

### Infractions schemas

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

#### Infractions de prise de terre

- 3.07A. : Les liaisons équipotentielles supplémentaires manquent (p.ex. Bijkomende equipotentiale verbindingen ontbreken (vb. des goulottes métalliques, des parties métalliques simultanément accessibles, des éléments conducteurs étrangers,...). (art 73.01)

### Infractions coffrets de repartition :

- 4.08. : Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)
- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement etc. à indiquer ou à compléter. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248)

### Infractions installation electrique:

- 7.04. : Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou refixés selon les règles de l'art. (art 9.03)
- 7.14A : Adaptez le degré de protection (IP) du matériel électrique placé dans la/les salle(s) de bains au volume dans lequel il est installé. (art 19, 86.10)

### Infractions conducteurs et code couleurs :

- 8.04. : Les conducteurs électriques ne sont pas entrés, de sorte que la protection continue est garantie (art 205)
- 8.21. : Le code de couleur des conducteurs actifs n'est pas conforme (des conducteurs avec une couleur jaune ou verte sont interdits).

Infractions supplémentaires et/ou explications additionnelles:

7.04 PARTOUT

8.21 COFFRET PONTAGE

8.04 ETG SDB

DECLENCHEMENT PRISES MUR VIOLET LIVING (C CT)





ACA asbl Organisme de contrôle agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016050726

# ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

# Données générales

Annexe à rapport n°: 176001057

Tension nominale: 1x230v

Lieu du contrôle: Rue Emile Gérard 21 , 4000 LIEGE 1 Propriétaire:

Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 11/05/2016

# Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

Signature agent-visiteur:





ACA asbl Organisme de contrôle agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016050726

# ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

# Données générales

Agent-visiteur: Johny Onclin

Annexe à rapport n°: 176001057

Tension nominale: 1x230v

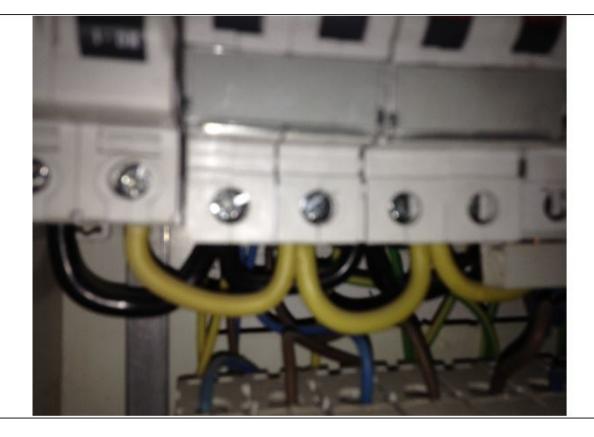
Propriétaire:

Proprietaire.

Lieu du contrôle: Rue Emile Gérard 21 , 4000 LIEGE 1

Date du contrôle: 11/05/2016

# Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

Signature agent-visiteur:

